

Faculté des arts et des sciences

**LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
ET L'INTERDISCIPLINARITÉ**

Le 13 novembre 2008

Gérard Boismenu
Doyen

Université 
de Montréal

Ce texte exprime les considérations et les commentaires de la direction de la Faculté inspirés par le *Rapport d'étape du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal*.

Nous avons lu avec intérêt et attention le rapport sur l'interdisciplinarité. Au-delà de la valeur intrinsèque du sujet, l'interdisciplinarité fait partie du quotidien de la Faculté des arts et des sciences en ce sens qu'elle traverse un bon nombre de nos programmes de formation (actuels et futurs), qu'elle inspire nos priorités et qu'elle est la source de projets porteurs qui touchent non seulement notre Faculté, mais également l'ensemble de notre communauté universitaire. Les observations, les remarques, les énoncés qui suivent sont regroupés en deux grandes parties : la première, rend compte, exprime et illustre notre intérêt, alors que la seconde réunit quelques considérations, avis et réserves qui témoignent de l'attention que nous portons aux conditions de développement et de consolidation de l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal.

Avant d'aborder les diverses questions, il faut mettre en perspective notre réflexion en situant la Faculté des arts et des sciences au sein de l'Université de Montréal. La Faculté représente (2007-2008) 41 % des inscriptions totales au premier cycle universitaire, plus de 45 % des inscriptions totales au deuxième cycle (recherche et professionnel) — 55 % pour les maîtrises de recherche — et 51 % au doctorat. La Faculté réunit 26 Départements, des Centres d'études et 152 programmes de formation au premier cycle, 81 programme de deuxième cycle et de troisième cycle.

LA FAS : UN ACTEUR ESSENTIEL DE L'INTERDISCIPLINARITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Il ne faut pas oublier que la Faculté des arts et des sciences est déjà, et cela depuis longtemps, un acteur majeur dans la promotion et dans l'implantation de l'interdisciplinarité, non seulement en termes de

formation mais également en termes de recherche. On ne peut s'en surprendre, cette préoccupation est une donnée maîtresse qui a présidé à la formation de la Faculté, selon le modèle des arts et des sciences. L'histoire de la Faculté témoigne de la capacité de relever les défis inhérents à cette conception du cadre de formation et de recherche.

La pluridisciplinarité en acte

La motivation interdisciplinaire au baccalauréat

Au cours de la deuxième moitié des années 1990, c'est-à-dire il y a une dizaine d'années, les premiers programmes, désignés sous le vocable de bi-disciplinaire, ont vu le jour. Ces programmes exprimaient les réserves que l'on pouvait entretenir à l'égard de la combinaison « majeur-mineur ». Après plusieurs années d'expérience, il ressortait que le mineur, dans son économie générale, avait des versions disparates, allant d'une très grande rigidité (30 crédits de cours obligatoires) jusqu'au laxisme (un cours obligatoire et des cours à options). Il était difficile, fort souvent, de saisir une compréhension de la progression des apprentissages dans le programme mineur. La valeur du mineur reposait beaucoup sur l'autonomie et la vision de l'étudiant lui-même. Le mineur n'assurait pas l'admissibilité aux études supérieures sans conditions de passage, de types propédeutique partielle ou autres.

En ce sens, l'option de programmes bi-disciplinaires a l'avantage de jumeler deux disciplines, d'établir une progression séquencée des apprentissages, de prévoir une mixité poussée dans les enseignements, le cadre de formation et dans les rapports des étudiants avec les professeurs et entre les étudiants eux-mêmes. Le passage à la maîtrise dans l'une ou l'autre discipline ne pose généralement pas de problème. Les programmes qui ont atteint une masse critique d'étudiants ont donné lieu à la création d'associations étudiantes, avec des lieux physiques de regroupement et une représentation aux assemblées départementales.

Outre les projets de formation à leur origine, ces programmes sont venus confirmer l'ouverture des disciplines, les nouvelles tendances intellectuelles, notamment dans la définition des objets de recherche. Du point de vue de la formation comme de la recherche, force est de constater que les collaborations croisées entre les professeurs, les chercheurs sont une forme de témoignage de la polyvalence attendue pour traiter d'enjeux de tous ordres dans la société et pour faire face aux problèmes de société tels qu'ils apparaissent dans leur complexité. Il est de ce fait plus que souhaitable de préparer nos diplômés à être en adéquation avec la demande sociale de personnel qualifié et à être des agents de changement dans leurs milieux.

Les réalisations

Ces initiatives, qui ont commencé en 1996 et qui se manifestent encore aujourd'hui, sont largement l'œuvre de la conjugaison d'initiatives de professeurs et de priorités départementales. En d'autres termes, c'est la dynamique de la communauté universitaire qui soutient ces programmes depuis le début, sachant que ces initiatives ont été reçues favorablement par les diverses instances décisionnelles.

Aujourd'hui, nous comptons à la Faculté 27 programmes qui ont emprunté la forme de la bidisciplinarité. Il y a trois programmes qui prennent la forme de la pluridisciplinarité. Cinq programmes sont à très fort effectif (plus de 200 étudiants inscrits), plusieurs attirent beaucoup d'étudiants et un certain nombre sont à faibles effectifs. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas nécessairement d'un manque de pertinence. Il faut regarder de plus près, c'est ce que la Faculté fera au cours des prochains mois.

Rétrospectivement, on constate que la bidisciplinarité ainsi que la pluridisciplinarité ont grandement contribué à la transgression des frontières disciplinaires tout en confirmant la régularité dans les collaborations intellectuelles et scientifiques. D'ailleurs, ces programmes n'ont pas été cantonnés à l'un ou l'autre des secteurs de la Faculté. « Mathématiques et physique » et « Physique et

informatique » expriment à leur façon des collaborations multiples et « obligées » du développement des disciplines et des travaux. Certains jumelages sont venu confirmer l'expansion de secteurs du savoir, pour lesquels les disciplines peuvent apparaître exsangues. Pensons à l'économie politique, à l'histoire classique, à la psychologie sociale, aux études internationales, à la philosophie politique. Les études régionales ont pu voir dans ces formules une façon de greffer une formation plus poussée pour traiter une dimension particulière de la société, de même la collaboration de la linguistique avec la psychologie constitue une bonne préparatoire pour une spécialisation ultérieure en orthophonie, par exemple.

La direction empruntée par la Faculté

La contribution de ces programmes est largement positive. Afin de bonifier les façons de faire, il est utile d'examiner nos pratiques et d'apporter si besoin des correctifs. La direction de la Faculté mène cet examen et en tirera ses conclusions. Certaines questions méritent une certaine attention.

- Avec les années, nous avons considéré avec plus d'attention le rôle capital des activités d'intégration dans le processus de formation. Ces activités devraient prévoir des formules pédagogiques exprimant mieux l'interaction des contributions des disciplines et leur fécondation réciproque. Il est indiqué de resserrer la conception des activités de formation et d'évaluer les moyens nécessaires à mettre en œuvre ces activités, rehaussées en qualité et plus nombreuses, tout au long de processus de formation.
- La combinaison des disciplines a souvent pris la forme d'une juxtaposition de programmes, ce qui a prêté à un développement parallèle des parcours de formation. La préoccupation légitime de s'assurer que les étudiants puissent acquérir la formation nécessaire pour suivre des études supérieures dans l'une ou l'autre des disciplines ne passe pas inévitablement par cette voie. La jonction des formations

disciplinaires est souvent motivée par un croisement de nature thématique. Il serait sans doute souhaitable non plus de mettre en relief la jonction de disciplines, mais plutôt de souligner la convergence thématique qui motive la formation offerte.

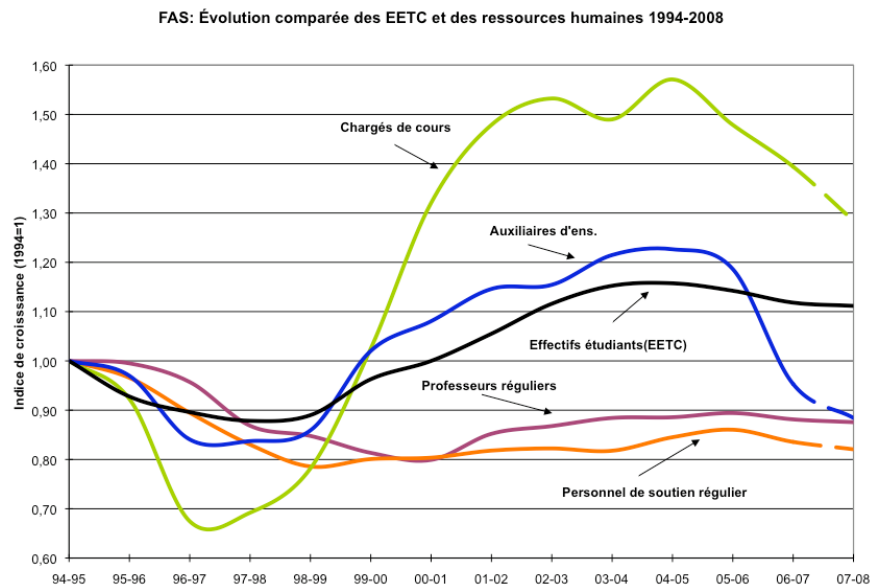
De ces deux observations, il ressort une volonté d'infléchir la configuration actuelle et d'accroître les moyens mis à la disposition des programmes bi et pluridisciplinaires.

Prenons dans un premier temps la thématisation. Il s'agit de faire ressortir le champ et l'objet qui sont davantage mis en lumière par la jonction des disciplines. Il ne s'agit pas là d'un bouleversement, car pour une bonne part cela relève de la désignation du centre de gravité des pratiques actuelles, pratiques qui, à l'origine, ont été nommées en fonction de la conjugaison de « programmes conventionnels ». Déjà nous travaillons en ce sens.

Le programme « Écriture de scénario et création littéraire », qui a été élaboré il y a deux ans est un excellent exemple du cheminement dans la façon de penser et de désigner les programmes bi ou pluridisciplinaires. On aurait pu avoir recours à beaucoup d'autres façons de rendre compte de ce programme, mais qui auraient moins bien exprimé le projet de formation qu'il recèle. Sur ce plan, la communication des intentions du programme auprès des étudiants s'en trouve renforcé. La thématisation y contribue certainement. Déjà nous avons les programmes « Études internationales » et « Bio-informatique » qui allaient dans ce sens également. De même, le « Sécurité et études policières », qui accorde une très grande place au droit, repose sur une collaboration interfacultaire. Il faut savoir que la Faculté a sur la table à dessin d'autres programmes qui verront le jour très prochainement. Ils sont dans la foulée des remarques précédentes. Citons, par exemple, les programmes de baccalauréat « Arts technologiques », « Politique environnementale », « Nanoscience ».

Ressources limitées et nouvelles idées

Dans un second temps, il faut parler des ressources. Un grand nombre des programmes bidisciplinaires ont participé, avec bonheur d'ailleurs, à la relance de l'Université de Montréal. On parle de la période 1995-2001. Il faut garder à l'esprit, concernant la Faculté des arts et des sciences, que si la croissance des effectifs étudiants gagnait d'environ vingt-cinq points de pourcentage de 1997-1998 à 2002-2003 (en valeur relationnelle par rapport à un indice 100 en 1994-1995), le nombre de professeurs réguliers a connu une chute radicale jusqu'en 2001-2002 ; la période de recrutement qui a suivi n'a mené au mieux, à ce jour, qu'à combler 90 % du corps professoral de 1994-1995. Un rappel qui permet de souligner que ces programmes ont vu le jour dans un contexte de rareté de ressources.



Une certaine méconnaissance des besoins de cette nouvelle avenue de formation, qu'est la pluridisciplinarité, doublée d'une rareté de ressources permettent de mieux saisir pourquoi on n'a pas, dès le départ, consenti des moyens substantiels aux activités d'intégration des

disciplines dans la formation. Il n'en reste pas moins que les programmes plus récents ainsi que les amendements aux programmes plus anciens ont vu à pallier cette carence. Fort d'une expérience particulièrement riche, il appartient à la direction de la Faculté de poursuivre l'analyse de la situation afin de voir à aménager les meilleures conditions permettant d'approfondir les jumelages disciplinaires, voire l'hybridation.

Notre analyse nous permettra également de creuser une hypothèse de travail qui nous apparaît prometteuse. Nous partageons l'idée exprimée dans le rapport que « la disciplinarité est [...] considérée comme une condition essentielle à l'interdisciplinarité » (p. 17). Cela vaut pour l'ensemble de notre approche de l'interdisciplinarité et elle soutient l'hypothèse de travail voulant que l'on puisse combiner un majeur dans une discipline donnée à un mineur qui serait configuré et pensé dans une perspective interdisciplinaire. Ces mineurs ne pourront se multiplier, du moins dans un premier temps, mais privilégieront diverses thématiques à forte pertinence scientifique et sociale. Ce scénario est praticable pour tout le spectre des formations couvert par la Faculté des arts et des sciences. Nous y travaillerons.

Un engagement aux études supérieures

Ces exemples, qui font référence aux enseignements de premier cycle, ne doivent pas jeter dans l'ombre les huit domaines dans lesquels la Faculté soutient des programmes de deuxième ou de troisième cycle. Ici nous ne comptons pas en double ou en triple les programmes gigognes.

Quelques caractéristiques ressortent : pour la plupart, ces programmes s'appuient sur plus de deux disciplines, reposent sur des collaborations interfacultaires et interuniversitaires et sont désignés par une thématique. Pensons à « Santé et sécurité au travail », à « Finance mathématique et computationnelle », à « Commerce électronique », à « Muséologie », à « Études internationales ». Pour l'essentiel, ces programmes se situent au deuxième cycle. Seul le programme de

« Sciences humaines appliquées » est au doctorat. Il n'a pas vocation à rester l'unique programme de doctorat dans le futur. Nous convenons cependant qu'il y a lieu de mener une réflexion attentive sur une mise en phase des programmes de doctorat avec les profils professionnels et les perspectives de carrière des diplômés.

Là comme ailleurs, il faut éviter de céder à un effet de mode et de créer des « programmes qui ne sont pas génériques » au sens où ils ne sont pas en lien avec une anticipation raisonnable de cheminements de carrières professionnelles durables. L'important est de préparer les étudiants à des carrières et de leur proposer de formations et des désignations de diplôme dont on peut anticiper une certaine pérennité. À ce jour, dans la mesure où une certaine prévisibilité est possible, il serait tout à fait raisonnable, par exemple, de souscrire à des projets de doctorat en santé publique ou en développement durable, sachant que ce sont des champs de pratiques professionnelles qui sont en forte structuration.

De nouvelles formations thématiques

D'ailleurs, pour l'heure, nous travaillons à la réalisation prochaine d'une formation de maîtrise en « Environnement et développement durable ». Cette formation est d'autant plus intéressante, qu'elle offrira, dans une démarche interdisciplinaire, un profil « sciences », un profil « sciences sociales » et deux profils « sciences et sciences sociales », le tout lié à un tronc commun. Parallèlement, nous sommes à préparer une formation de maîtrise (avec programmes gigognes) en « Santé et société », avec dans un premier temps deux programmes de facture plus professionnelle en « inégalités sociales et santé ». Cette formation de maîtrise participera à l'École de santé publique et devrait s'appuyer sur un tronc commun d'enseignements en santé publique. Dans l'un et l'autre cas, ces formations pourraient préparer à une formation doctorale dans ces domaines (ce que nous annonçons au paragraphe précédent).

Nous travaillons à la préparation d'une maîtrise appliquée en

« Sécurité intérieure ». Si le point d'ancrage est l'École de criminologie (qui couvre un champ d'études pluridisciplinaire), ce programme s'appuiera sur la collaboration de la Faculté de droit, de l'École Polytechnique et du Département de science politique.

L'intérêt de la Faculté des arts et des sciences pour l'interdisciplinarité n'est plus à démontrer. Il s'exprime dans nos réalisations et s'inscrit dans nos grandes priorités d'action. L'expérience institutionnelle et professionnelle de la direction de la Faculté nourrit tout autant notre enthousiasme que la pondération dans la mise en œuvre des projets. De façon régulière, nous faisons le point sur les meilleures pratiques, si bien que les programmes de la dernière génération ont tiré profit de notre apprentissage institutionnel. Nous devons poursuivre notre réflexion afin de faire évoluer, voire de renouveler certaines formules, et de pallier certaines lacunes.

Ajoutons qu'il faut aussi s'intéresser au bon usage de l'interdisciplinarité selon les cycles de formation universitaires, en tenant compte des processus d'apprentissage, des formations pertinentes, selon qu'elle a vocation plus professionnelle ou de recherche, et de pérennité et reconnaissance des diplômes. Cette démarche, à la fois volontaire, circonstanciée et réfléchie, est garante de la prise en charge pleine et entière de la responsabilité de la direction de la Faculté des arts et des sciences en cette matière. Cette démarche doit aussi être conciliée au sous-financement auquel la Faculté fait face, ce qui est une donnée brutale de l'équation. Nous y reviendrons plus loin.

L'interdisciplinarité au cœur du développement de la FAS

Les frontières des disciplines se redéfinissent et s'ouvrent, aussi bien en recherche qu'en formation. Cela touche tous les secteurs de la Faculté. Cette évolution va de pair avec la valorisation du travail d'équipe interdisciplinaire et le besoin de professionnels hautement qualifiés et également polyvalents. C'est dans cette perspective, qu'à

L'occasion de l'opération « planification stratégique », qui est actuellement en route à la Faculté des arts et des sciences et qui s'appuie sur les dynamiques aussi bien départementales que de la communauté universitaire, nous invitons les collègues à réfléchir sur l'orientation des programmes, sur la modulation des investissements au premier cycle et aux études supérieures, et sur la mise en place d'alliances stratégiques avec des partenaires internes ou externes à la Faculté. Nous savons qu'outre les projets déjà en route, nous aurons bientôt plusieurs nouvelles hypothèses de travail qui contribueront au renforcement de la vie académique interdisciplinaire.

Les programmes interdisciplinaires, particulièrement aux études supérieures, peuvent souffrir d'un manque d'identification. Cela touche aussi bien les professeurs, les étudiants que le personnel administratif. Dans la mesure où ces programmes auraient atteint une masse critique, il nous apparaît judicieux de s'assurer que ces programmes aient « un feu et un lieu », en d'autres termes qu'ils trouvent un point d'ancrage institutionnel et que cela s'inscrive dans un lieu. Nous étudions sérieusement la possibilité de concentrer les expertises, les moyens et les compétences (notamment administratives) rattachés aux divers programmes tout en s'assurant que ces concentrations soient congruentes avec les unités académiques de base qui participent aux programmes. Il s'agit de concourir, par une infrastructure conséquente, à une meilleure identité et un meilleur soutien de ces programmes, sans créer une nouvelle entité académique parallèle et concurrente aux départements. Cela est d'autant possible que la vie scientifique départementale est perméable et entretient l'interdisciplinarité. Nous en parlerons plus loin.

PENSER L'INTERDISCIPLINARITÉ SANS A PRIORI

Nous avons considéré avec attention d'autres dimensions du rapport, qui méritent une discussion. Parmi celles-ci mentionnons la notion d'interdisciplinarité, l'analyse des obstacles à l'interdisciplinarité, le financement et la structure proposée.

L'interdisciplinarité

Nous nous associons à l'affirmation soulignant que « l'interdisciplinarité constitue une composante incontournable de la mission de formation de notre institution » (p. 5). Mais encore faut-il avoir une appréciation commune de l'interdisciplinarité, d'autant qu'il est jugé prioritaire que la communauté universitaire ait une « idée claire » du « défi interdisciplinaire ».

Cette notion semble avoir un emploi « accordéon » dans le rapport : tantôt elle gagne en extension, alors qu'à d'autres moments elle devient étroite. Si on croit comprendre que cette notion peut s'entendre selon plusieurs modes et niveaux et que l'on en voit l'expression dans l'« ouverture », dans la « combinaison » et dans l'« hybridation », cet « œcuménisme scientifique » semble pourtant s'effacer pour ne retenir que l'« hybridation ».

Dans la définition de la « combinaison », on fait référence aux programmes bi ou pluridisciplinaires. Si on retient cette idée et que l'on fait le lien avec un énoncé antérieur (dans le rapport), qui note que « l'interdisciplinarité se confond d'ailleurs souvent avec ses alliées que sont la pluri, la multi et la transdisciplinarité » (p. 10), on ne peut que conclure que la bi ou la pluridisciplinarité n'est pas l'interdisciplinarité en tant que telle, c'est-à-dire celle que l'on veut promouvoir. Glissement de sens inopiné dans la rédaction d'un texte ? Sans doute pas, car lorsqu'on parle de financement, on stipule que ce sont les programmes interdisciplinaires qui sont de l'ordre de l'« hybridation », qui devrait recevoir une injection financière. Cette conclusion ne surprend pas puisqu'elle n'est que l'aboutissement d'un biais qui, malgré le démenti de départ, retient l'hybridation comme seule voie interdisciplinaire.

Ce brouillage de pistes touche une autre considération. Il est dit que les programmes interfacultaires ne sont pas abordés dans le rapport. Alors que l'interfacultaire est une donnée constamment présente dans le rapport, à telle enseigne qu'on peut s'interroger si ce

n'est pas une préoccupation première du rapport. Toujours dans la section sur le financement, on mentionne le calcul relatif à la mobilité étudiante développée par le vice-rectorat à la planification, formule qui n'a de sens que pour l'interfacultaire. Nous n'avons aucune réticence à l'interfacultaire, bien contraire. La direction de la Faculté des arts et des sciences entretient d'excellentes relations avec les autres facultés et est en discussion pour la conception et l'implantation de formations notamment avec la Faculté de musique, l'École de santé publique (elle travaille déjà avec la Faculté de droit). D'ailleurs, la Faculté des arts et des sciences travaille à l'élaboration d'un projet pan-campus dans un secteur de pointe.

Si nous revenons à la question de l'« hybridation » versus la « combinaison », on regrette que leur schématisation conceptuelle fasse obstacle à une compréhension constructive de l'ensemble de la contribution de la FAS au développement de l'interdisciplinarité. Il y a une nette sous-estimation des programmes bi ou pluridisciplinaires, une vision statique des choses et un verdict sous-jacent qui s'accordent mal avec la réalité. Sur ce plan, le rapport alimente quelques *a priori* qui nuisent à une bonne compréhension des enjeux de l'interdisciplinarité selon les niveaux et les secteurs de formation. Faire de l'« hybridation » le canon de la formation interdisciplinaire, quel que soit le niveau ou le secteur de formation, et la poser de façon plus qu'approximative eu égard aux formations disciplinaires, dont on sait qu'elle est « une condition essentielle à l'interdisciplinarité », n'est pas sans faille. Ce raisonnement schématique peut conduire à vouloir créer une interdisciplinarité de toute pièce en ignorant nos contributions majeures en ce domaine.

L'interdisciplinarité doit également s'articuler autour d'un besoin thématique et non pas autour d'une structure. L'interdisciplinarité peut donc en fonction d'un thème être interfacultaire aussi bien qu'intrafacultaire pour une faculté comme la FAS qui a l'avantage d'avoir autant de disciplines diversifiées.

Les obstacles

Les Départements, les disciplines ou les corporations

La vision limitée des départements entretenue par le rapport permet d'en faire un obstacle majeur dans le développement de l'interdisciplinarité. Par association discursive, on lie « départements », « disciplines traditionnelles » et champs professionnels qui seraient souvent rattachés (p. 10 et 11, par exemple). Cela renvoie à des conflits de territoires, nous dit-on, qui sont l'apanage de « composantes de l'université » ; or, ces composantes ne peuvent être autre chose, selon notre compréhension, que des départements ou des facultés. Plus loin, on reprend, dans la compréhension des disciplines et des unités administratives, la référence à l'« autorité » des professions. La référence aux ordres professionnels joue ici un rôle de renforcement de l'idée que les départements et les disciplines sont des obstacles à l'interdisciplinarité. Il va de soi que le développement de l'interdisciplinarité appelle des ajustements et des arrangements. Comment peut-on s'en surprendre ? mais l'idée d'en faire une opposition structurelle ou un obstacle naturel sembler révéler une incompréhension de ce qui se passe dans les départements.

Ne perdons pas de vue cependant que les exigences reliées à l'agrément ou la certification par les corporations ou les ordres professionnels sont un frein à l'interdisciplinarité. Cela pose la question, plus large, des marges de manœuvre dans le développement de programmes universitaires, de même que dans l'allocation des ressources des directions universitaires face à ces instances professionnelles externes. Nous pourrions suggérer d'isoler ce « facteur professionnel » comme force d'inertie eu égard à l'interdisciplinarité plutôt que de suggérer que c'est la structure départementale qui est fondamentalement en cause. Pour être complet, il faut ajouter que des départements qui ont des « liens naturels » avec une corporation professionnelle peuvent s'engager malgré tout dans une perspective de collaboration interdisciplinaire, pensons à psychologie, à psychoéducation ou à criminologie.

Pour revenir aux départements comme obstacle à l'interdisciplinarité, rappelons que tous les programmes bi, pluri et interdisciplinaires, sur lesquels nous travaillons ou nous avons travaillé, ont pour point d'origine et pour contributeurs les départements de notre Faculté. Aucun département, qui soutient et développe de tels programmes (et c'est devenu tendance lourde), ne se définit autrement que comme porteur d'une diversité de programmes, y compris *a fortiori* les programmes non-spécifiquement disciplinaires. Lorsque vient le temps de penser les profils de poste à combler dans les départements, la contribution à des programmes bi, pluri et interdisciplinaires est prise en compte et il n'est pas rare que des postes répondent spécifiquement aux besoins de ces programmes. C'est mal connaître la vie départementale, animée par des professeurs qui ont très souvent des collaborations interdisciplinaires dans leur recherche, que de supposer que, par une certaine forme de vies intérieures parallèles, ces professeurs en viendraient à penser des programmes ou des profils de postes en se cantonnant dans les « conventions anciennes ». Du moins, ce n'est pas ce que nous observons à la Faculté des arts et des sciences. Il n'y a qu'à constater les projets actuels à tous les cycles pour s'en convaincre.

Une des recommandations du rapport laisse songeur non pour sa portée réelle (car c'est la réalité actuelle), mais pour la vision qu'elle sous-tend. Il est dit que les projets liés à des programmes « ne doivent pas être uniquement des initiatives de cadres académiques, mais doivent se faire en collaboration et en partenariat avec les autres professeurs et chercheurs » (p. 23). Cette mention est un peu étonnante lorsqu'on sait que, dans notre Faculté départementalisée, les programmes sont souvent suscités par les professeurs et que toute proposition est d'abord discutée, débattue et amendée en comités de professeurs avant de faire l'objet d'une adoption en assemblée départementale.

Quant au comité de gestion des programmes, il est important de la valoriser et d'y faire siéger professeurs, étudiants et directeurs de département, afin que les « animateurs », les personnes en formation et

les cadres académiques s'approprient concrètement les conditions de développement de ces programmes et fassent les arbitrages nécessaires dans le cadre des conventions passées entre les partenaires institutionnels à l'origine de ces programmes. Cette pratique n'est pas toujours suivie avec la même rigueur et cela appelle notre vigilance. À noter que les cadres académiques sont partie prenante de ces comités de gestion et que cela n'est pas à assimiler à une structure parallèle et concurrente aux départements. Dans certains programmes, surtout aux études supérieures, et la question doit être étudiée attentivement, une structure de comité de programme voit le jour, comme c'est le cas pour des programmes de maîtrise et le programme de doctorat actuellement existants. Il faut tout de même se méfier de prolifération de structures susceptibles de multiplier les rigidités. En cette manière, le mode de fonctionnement actuel, avec des comités de programme dotés de certaines ressources, lorsque c'est jugé pertinent est jusqu'à preuve du contraire le plus judicieux. Quoi qu'il en soit, ces structures sont subordonnées à la juridiction facultaire.

Un financement adéquat

Pour ce qui est du financement, la capacité d'attraction des programmes auprès des étudiants est une bonne partie de la réponse, de même que le montage d'un plan de réalisation qui doit être antérieur à la création du programme et qui doit le suivre avec flexibilité. D'ailleurs, si tant est que « l'adoption d'une structure matricielle unique ou la création de plusieurs entités spécialisées, telle l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), ne semblent pas appropriées, pour le moment » (p. 17), il apparaît que l'engagement dans des montages financiers complexes et gourmands n'est nullement nécessaire.

Sur un autre plan, il reste que l'un des grands défis de l'interdisciplinarité, c'est l'acquisition d'une formation adéquate pour suivre les « enseignements disciplinaires » tout autant que d'être en mesure de s'inscrire à un programme de formation supérieure (maîtrise ou doctorat). On sait que peu de disciplines échappent à un

processus cumulatif d'acquisition des compétences et des habilités (que ce processus soit formellement sanctionné ou non par des pré-requis). L'introduction de cours passerelles est sans doute partie de la solution. Si cela ne se pratique pas au niveau que l'on pourrait espérer, c'est d'abord une question de ressources et non pas d'ignorance ou de banalisation du problème.

Rappelons au passage que le nombre moyen d'étudiants-groupe cours ne cesse d'augmenter à la Faculté et que l'on est à près de 55 ces dernières années. Il faudrait penser des cours passerelles en mesure de viser des contingents d'étudiants d'une certaine ampleur si on veut justifier leur création. Le sous-financement universitaire et de la Faculté des arts et des sciences en particulier nous impose des choix souvent difficiles sur de nombreuses questions. Les cours passerelles, parmi plusieurs autres exemples, pourraient faire l'objet de ces choix difficiles ; il faut simplement en être conscient et concevoir que notre accord sur le fond peut ne pas être suivi d'une action lui donnant forme dans tous les cas.

Le financement

La question du financement est particulièrement sensible. La Faculté des arts et des sciences est dans une situation de sous-financement qui pourrait mettre en péril sa capacité de s'acquitter de ses obligations en formation et en recherche, quelle que soit la vocation disciplinaire ou interdisciplinaire de ses activités. Cela n'empêche pas de prendre des initiatives, de redéployer des ressources, de penser à l'avenir. Toute action est toutefois associée à une contrainte financière lourde. Mais dans l'ensemble, le spectre large de nos activités et le volume d'opération permettent d'envisager des arbitrages et de s'engager dans des projets innovateurs.

Les crédits rattachés aux professeurs

Pour tous les responsables académiques de l'Université, la question du financement est sensible. Il faut faire preuve d'un sens aigu des

réalités si on veut travailler sur un terrain solide. La première recommandation formulée (p. 28) suggère que les « crédits générés par l'inscription des étudiants dans un cours interdisciplinaire [seraient] versés à l'unité d'attache du professeur qui enseigne le cours, autant pour l'enseignement collectif que pour le tutorat, et ce peu importe le sigle de ce cours ». Cette idée est intéressante dans son principe, mais, vérification faite, n'est pas applicable en raison de nos processus organisationnels et administratifs.

On sait que les facultés sont financées en grande partie à partir du décompte des clientèles (EETC) produit par le BRI (méthode interne de calcul). Les données de l'année en cours sont par la suite transmises à la Direction des finances à la fin février (version préliminaire) et au début juin (version finale). Or, on nous informe au BRI qu'il est actuellement « impossible de tenir compte de la provenance des professeurs lors des calculs pour la Direction des Finances. Les résultats de notre enquête sur l'*Analyse de la charge de cours* ne sont disponibles que très tard durant l'année (par exemple, vers le mois de décembre 2008 pour l'année 2007-2008). En plus de la complexité d'application d'une méthode de calcul qui tiendrait compte, dans les cours formels, de la provenance des professeurs, il y a tout simplement le fait que les données ne sont pas disponibles lors des ajustements budgétaires pour les facultés ».

Pour le BRI, « la solution provient d'un transfert monétaire d'une faculté à l'autre dans le cadre d'un décompte particulier des activités dans les cours interdisciplinaires. Le BRI est très mal placé pour faire, au niveau central, ce genre d'ajustement ». En d'autres termes, il vaut mieux penser à une convention entre facultés qui serait constitutive du montage propre à chaque programme interdisciplinaire et interfacultaire, dans lequel on retrouverait les objectifs, les principes de formation, la répartition des responsabilités, les contributions respectives et le partage des crédits sous une forme appropriée.

Au sein de la Faculté des arts et des sciences, nous avons convenu récemment d'une manière de faire pour reconnaître les crédits

étudiants aux différents départements pour les cours de sigles facultaires. Cette manière, artisanale dans son mode d'exécution, retient l'affiliation départementale des professeurs qui ont la responsabilité d'un cours sur une base récurrente. Malgré le manque de flexibilité, il y aura là une approximation que nous espérons satisfaisante.

Que l'on donne plus de fluidité aux méthodes de financement entre les unités académiques me semble relever d'un principe de bonne gestion et d'encouragement des initiatives. Mais à la base, nous plaçons pour le sens des responsabilités de tous les acteurs, incluant les acteurs institutionnels. Les programmes qui sont mis de l'avant doivent faire l'objet d'une entente sur le projet de formation, sur les principes directeurs de fonctionnement, sur le partage des responsabilités de tous ordres et sur un montage financier responsable. Cela doit faire l'objet d'une entente entre les partenaires. Il n'y a nul besoin d'un mécanisme externe à la mise en route de ces partenariats.

Des propositions inadaptées

Il est vrai que les ressources financières sont, tout compte fait, limitées et nous en souffrons. Il est cependant révélateur ici que les deux avenues explorées (p. 28) ne rencontrent pas les préoccupations ni la vision de la Faculté des arts et des sciences, alors que c'est un foyer d'expérimentation majeur de l'interdisciplinarité sur le campus.

D'une part, la mobilité étudiante interfacultaire a une incidence nulle pour la Faculté des arts et des sciences. En effet, de par son mandat et sa nature même, la FAS comprend plusieurs disciplines qui sont considérées comme compétences fondamentales ou transversales (c'est l'évidence pour les cours de langues, de mathématiques et d'informatique appliquée, mais aussi pour les disciplines comme la psychologie, la sociologie et la philosophie). Par opposition à la plupart des autres facultés professionnelles plus spécialisées, il est clair que le solde des échanges sera positif pour la FAS qui offre beaucoup

de cours dits « de service » et participe à des projets interdisciplinaires. On notera, par ailleurs, que ce solde interfacultaire semble s'appliquer à tout échange, y compris à ce niveau primaire d'interdisciplinarité qu'est l'ouverture. Le seul niveau d'interdisciplinarité qui ne reçoit rien est ce niveau de combinaison, voire d'hybridation, qui est nettement présent à la FAS.

D'autre part, l'autre avenue soulève une opposition forte de la part de la Faculté des arts et des sciences. Elle consiste à constituer une cagnotte à l'échelle de l'institution en réduisant « l'étalon » pour calculer les budgets des facultés. Réduire l'étalon signifie ne pas tenir compte que la Faculté des arts et des sciences assure déjà la gestion de nombreux programmes interdisciplinaires. Il faut se demander pourquoi il devrait en être autrement pour des programmes interfacultaires. En clair, il s'agit d'aggraver le financement de la Faculté des arts et des sciences, qui est déjà mis à mal. Même si on devait arriver à une somme nulle ou à un petit excédent pour la Faculté, il est inopportun de laisser le financement de la Faculté des arts et des sciences dans les mains d'une instance qui n'a aucune responsabilité dans la prestation des enseignements et dans l'encadrement de la recherche et qui pourrait avoir une compréhension floue de ce qu'est l'interdisciplinarité.

L'opération reposerait sur des présupposés que nous contestons. Cela suppose une instance centrale qui agirait comme lieu d'arbitrage et qui allouerait les moyens. Ensuite, l'allocation des ressources viserait des programmes d'« hybridation » dont la définition et la compréhension pratique ne coulent pas de source. Enfin, ce flux financier serait destiné à une direction de programme au-delà et par delà les compétences facultaires. La Faculté des arts et des sciences ne peut approuver la création d'une structure qui n'apporte vraisemblablement aucune valeur ajoutée.

La superstructure

La responsabilité du doyen de la Faculté des arts et des sciences à

l'égard des programmes disciplinaires et interdisciplinaires ne souffre aucune ambiguïté. Il est spécifiquement prévu dans les statuts de l'Université que le doyen de la Faculté des arts et des sciences « dirige les études de sa faculté ; il élabore les programmes multi et interdisciplinaires à tous les cycles et voit à l'application des règlements pédagogiques touchant ces programmes » (ar. 28.08 *Attributions du doyen de la FAS*). Le doyen de la Faculté s'est toujours acquitté et s'acquitte de cette mission et il entend le faire dans les années à venir, comme cela est illustré par ses actions. L'action interfacultaire est un prolongement naturel de l'interdisciplinarité, ce qui s'exprime par des collaborations qui s'avèrent plus nombreuses, notamment avec les faculté de droit, de musique, de médecine, de théologie et de sciences des religions, pour ne nommer que celles-là.

Il est proposé dans le rapport de créer un Comité interdisciplinaire qui serait présidé par le vice-recteur adjoint. Que ce comité ait un rôle conseil, on peut en convenir, bien que ce ne soit pas nécessairement la meilleure formule. S'il doit y avoir comité, il devrait être l'émanation des principaux acteurs dans la réalisation de la mission de formation et de recherche que sont les facultés. Cela éviterait une déconnexion du Comité eu égard aux conditions concrètes pour remplir cette mission. Mais ce Comité est bien plus selon ses concepteurs. Il devrait s'occuper de veille, exercer un leadership, faire des recommandations et jouer les médiateurs. À cela s'ajouterait une « supervision indépendante des parties ». Il y a là un abus de moyens pour vaincre des résistances mal définies et sans doute imaginaires.

La Faculté des arts et des sciences ne peut par conséquent approuver la structure institutionnelle que propose le rapport d'abord à cause de son manque de pertinence, de l'absence de valeur ajoutée et du détournement de ressources par ailleurs raréfiées. Les réalisations sont là, nombreuses et instructives, les actions à mener prennent forme et les projets s'additionnent. La Faculté des arts et des sciences ne voit pas l'utilité de créer une nouvelle structure institutionnelle pour porter la vision de l'interdisciplinaire qui doit être portée et réalisée par les facultés.

* * *

La Faculté des arts et des sciences s'est engagée il y a une dizaine d'années dans des formations interdisciplinaires et, depuis ce temps, son action a connu une évolution marquée en ce domaine. Il est nécessaire de prendre acte de la dynamique en place si on veut rendre compte de cette réalité. Les projets actuels témoignent du fait que nous sommes dans un processus qui s'enrichit et se diversifie. Lieu de développement et d'expression de l'interdisciplinarité, la Faculté entend poursuivre et prendre les initiatives appropriées à tous les cycles de formation. Elle le fait, dans une perspective intrafacultaire aussi bien qu'interfacultaire. Elle considère que les dirigeants académiques des diverses facultés possèdent les outils et sont les mieux placés pour aller de l'avant en cette matière. Il n'est nul besoin de créer un corps de consultation, de médiation, d'arbitrage et d'adjudication de ressources pour favoriser l'interdisciplinarité. La Faculté ne partage pas les vues du rapport sur ce sujet, d'autant qu'elle considère qu'elles sont fondées sur une analyse approximative de la situation et des processus à l'œuvre.